

L'HISTORIQUE d'une compagnie

par René VALLÉE

Au banquet de la Sainte-Barbe 1968, Me Vallée, maire de Pont-d'OUILLY, a fait l'historique de la Compagnie des Pompiers. Ce document s'ajoute aux renseignements publiés par « Caritas », en juin 1966, sur le même sujet. Diverses précisions sont du cru de M. Paul Robin.

C'est en 1716 que remonte la création en France du premier personnel qui était considéré comme un corps de sapeurs pompiers. Il fut mis à la disposition d'un industriel Dumourié-Dupérier, qui, déjà depuis 1699 avait confectionné du matériel de secours contre l'incendie, et constitua une compagnie régulière de 60 hommes, alors appelés « Gardes-Pompes ».

Déjà, au Moyen-Age, en France, des tentatives avaient été faites pour constituer des services d'incendie. C'est ainsi qu'en 803, Charlemagne prescrit de désigner, dans chaque ville, un certain nombre d'habitants chargés de veiller à la sécurité de tous pendant la nuit, et de donner l'alerte en cas d'incendie. Mais il s'agissait plutôt de « Veilleurs de Nuit ».

LA CREATION D'UNE COMPAGNIE CHEZ NOUS

C'est en 1831 qu'à OUILLY-le-Basset se créa la première subdivision de sapeurs - pompiers volontaires. Un procès-verbal existant dans les archives communales, en date du 8 mai 1831, précise qu'à 8 heures du matin, une réunion de cette subdivision de vingt-et-un sapeurs-pompiers volontaires de la commune d'OUILLY-le-Basset, « sans arme et sans uniforme » se tenait chez le sieur Jacques Moulin, sous la présidence de M. Poisson, maire, assisté de MM. Jean Lefèvre et Pierre Moulin, membres du Conseil de Recensement, et ce, à l'effet de procéder, aux termes de la Loi du 22 mars 1831, à la nomination de leurs officiers.

Treize sapeurs seulement étaient présents. Par onze voix et deux perdues (sic), M. Donnin fut élu « commandant, c'est-à-dire, sous-lieutenant de la subdivision ».

Par treize voix, chiffre égal au nombre des votants, furent aussi élus :

M. Desmont Constant, comme sergent — M. Pierre Verrier, en la même qualité — MM. Jacques Bisson, Jules Lenoir, Pierre Brière et Joseph Plancon, comme caporaux. Ce dernier, était un ancien cantonnier, il habitait où réside Mme Yves Baudouin.

Une autre réunion eut lieu, le 18 mai 1834, à six heures du matin. On était matinal à cette époque !... Chez M. Jacques Moulin, marchand d'abeilles, près l'église au bourg d'OUILLY. Le procès-verbal commencé fut inachevé. On se demande encore pourquoi. Il paraîtrait que c'était déjà une question de tripes à déguster, en de telles réunions pourtant le concours de la Tripière d'Or n'existait pas encore.

En 1855, Jules Lenoir était sous-lieutenant ; en 1862, Pierre Legrand lui succéda, il mourut en février 1892. Aucun autre document ne se retrouve jusqu'en 1892, où la Compagnie se réorganisa en exécution d'un nouveau décret du 29 décembre 1875.

LA REORGANISATION

Un arrêté préfectoral, du 19 juillet 1892, désigna les membres d'une commission chargée, sous la présidence du Maire, d'examiner les demandes d'admission et d'arrêter définitivement le contrôle pour un effectif de vingt-cinq hommes. Cette Commission comprenait deux conseillers municipaux MM. Louis Jouan et Alexandre Gomond qui tenait l'auberge de Saint-Christophe; trois délégués choisis par M. le Préfet : M. Désiré Aupée, qui tenait l'Hôtel de la Poste — M. Auguste Deniaux et M. Alcide Ribard, résidant alors à l'emplacement de l'actuelle librairie Petit.

Voici la liste des Sapeurs, leur profession et leur résidence, dans la mesure du possible :

Delange Arthur, maréchal.

Hergault Edouard, journalier.

Lefèvre Adolphe, bonnetier, tambour municipal, habitait derrière M. Lamare.

Marie Victor, couvreur.

Delacour Prudent, charpentier, père d'Emile, habitait la maison Gagnon.

Hélie Pierre, sabotier.

Quirie Paul, cordonnier.

Brunet Adolphe, journalier.

Langliné Victor, journalier, bouilleur de crû, maison actuelle A. Jouanne.

Anguerrand Raphaël, propriétaire.

Hue Lucien, propriétaire, grand-père de Jules Hue, ferme du Vallet.

Jehenne Charles, perruquier, clairon, père de Mme Iragne.

Moulin Louis, ébéniste, clairon.

Fleury Jules, cultivateur, Hameau Hue, au croisement des routes.

Suzanne Victor, peintre, maison de l'actuelle charcuterie Goujard.

Madeline Emile, marchand de parapluies.

Bacon Marcel.

Schœneberg Alexis, contremaître.

Toucon Joseph, tisserand.

Renouf Auguste, aubergiste au-dessous de l'église d'OUILLY, caporal.

Lefèvre Vital, serrurier.

Delange Eugène, propriétaire.

Gasnier Auguste, distillateur, père de Mmes Desodt, Hameau Hue, chez Loppé.

Denis François, rentier, sous-lieutenant, médaillé militaire, Chevalier de la Légion d'Honneur, ancien gendarme, habitait dans l'actuelle maison Malas.

Denis Jacques, propriétaire, sergent, commandant la section du bourg d'Ouilly, vivait à la Goubinière, dans l'ancienne maison de Mme Hue, décédée : oncle de M. Raphaël Hue.

M. Vital Lefèbvre quitta la commune et fut remplacé par M. Berthaume, propriétaire. Tous les hommes de la Compagnie furent habillés par M. Lefebvre, marchand tailleur à Flers, au prix de 35,20 fr. par homme. Toutefois le képi et la ceinture de manœuvre furent fournis par M. Charles Jéhenne, chapelier à Ouilly, au prix de 7 fr. L'officier chef de Corps était, à ce moment, nommé pour cinq années, par le Président de la République, sur proposition du Préfet. Le premier sous-lieutenant fut M. François Denis, retraité comme Maréchal des Logis de Gendarmerie, nommé par le Président Carnot, le 8 septembre 1892: le Ministre de l'Intérieur étant M. Emile Loubet. Il fut confirmé dans son grade, le 18 décembre 1897, par le Président Félix Faure ; le Ministre de l'Intérieur étant M. Louis Barthou.

C'est un ancien sergent de chasseurs à pied, Arthur Marie, qui lui succéda, le 5 décembre 1900. Celui-ci habitait place du Marché, la maison Girardi, au-dessous de la famille Guibout ; il était tout à la fois laitier et aubergiste.

La Compagnie des Pompiers obtint des statuts en date du 3 décembre 1892. Ce règlement assez curieux consacrait en particulier deux longs articles intitulés : « pénalités ». On ne badinait pas.

LE CHAPITRE DES PÉNALITES

Les réunions mensuelles se faisaient à 2 h. 30 de l'après-midi; la présence était obligatoire. En cas d'absence, une première amende de 0,25 fr. était infligée; elle était à verser entre les mains du secrétaire, tenu de délivrer un reçu « au puni ». . . En cas de récidive l'amende passait, la première fois à 50 centimes, la deuxième fois à 1 fr. et ainsi de suite par franc.

Pour les voies de faits envers ses camarades, en réunion ou en service, l'amende était de 5 fr. En cas d'insultes, en réunion ou en service, une punition était prononcée par la Compagnie qui jugeait suivant le ou les mots prononcés.

Pour l'ivresse pendant le service, il était prévu une amende de 1 fr.; pour la première récidive, 2 fr. et ainsi de suite par franc.

Si cinq absences étaient constatées, la démission était prononcée malgré le paiement des amendes qui n'étaient pas restituables.

A l'époque, c'était lourd pour un salarié qui ne touchait que quelques francs par mois.

Un banquet de la Sainte Barbe était prévu le dimanche le plus près du 4 décembre, au prix de 3 fr. C'était une bonne tradition qui est toujours d'actualité, mais hélas les prix ont changé. Ce règlement fut modifié le 15 avril 1905, M. Denis était toujours sous-lieutenant et maire. Un état nominatif établi le 1er décembre 1907, indique comme sous-lieutenant, M. Lemoine Louis-Marie, boulanger.

QUAND LES DIFFICULTES SURGISSENT

En 1909 tout n'alla pas pour le mieux avec la Municipalité, qui, le 6 juin, délibéra de la façon

suivante :

« ... Le Conseil Municipal : considérant que le budget communal est très élevé eu égard principalement à l'entretien des nombreux bâtiments communaux (question toujours d'actualité et encore beaucoup plus accrue, hélas) ; considérant que la Compagnie des Sapeurs-Pompiers émerge au budget sous la forme d'une subvention d'une compagnie de 325 fr. et qu'elle ne rend pas tous les services qu'on attend d'elle; décide à l'unanimité de supprimer la subvention de 325 fr. accordée. »

A cette époque, le Conseil Municipal était constitué comme suit :

Maire : Denis Lucien, aubergiste à l'actuel Café Pradié.

Maire-Adjoint Lefèvre François, Les Landes, grand-père de Mme Edith Leforestier.

Conseillers Municipaux :

MM. Hue Raphaël, la Goubinière ; Jéhénne Charles, père de Mme Iragne ; Rogue Constant, marchand beurre et œufs, habitait la Poste actuelle; Toutain Henri, marchand de bestiaux, maison Radiguet; Leclerc René, notaire; Buquet-Desmares Joseph, le Haut-d'OUILLY; Lebarbey Alcide, père de Mme Victoria Buquet, le Haut-d'OUILLY; Garnache Albert, bourg d'OUILLY, aujourd'hui la ferme Bertrand; Gavin Arthur, père de M. Augustin Gavin, pharmacien à Vimoutiers.

On ne trouve nulle part dans les archives quelle fut la réaction des braves sapeurs qui étaient alors commandés par M. Chevalier Auguste, sous-lieutenant, père de Mme Cécile Chevalier, entrepreneur en charpente et scierie, plus tard maire d'OUILLY-le-Basset.

Celui-ci resta en fonctions jusqu'au 12 avril 1925, et fut remplacé par M. Edouard Halbout, boulanger, nommé le 24 janvier 1926 par le Président Doumergue. Il quitta la commune très peu de temps après et son remplaçant fut alors M. Emile Delacour, charpentier, qui cumula les places de sous-lieutenant et, pendant un certain temps, de Maire, bien que le décret du 13 août 1925 portant réorganisation des Corps de Sapeurs-Pompiers ait stipulé dans son article 9, que le service des Sapeurs-Pompiers était incompatible avec les fonctions de garde-champêtre, de Maire ou d'Adjoint dans les communes de plus de 500 habitants.

DERNIERS CHEFS DE CORPS

Ce sont MM. Georges Lefèvre, actuellement à Charleval, Eure ; Louis Lemonier, résident à Saint-Georges-des-Groseillers ; Ernest Hervieux qui est toujours en activité et apte à faire une longue carrière car les dispositions légales actuelles lui permettent de renouveler son mandat qu'il remplit à la satisfaction générale avec l'aide efficace, la solidarité et le dévouement de ses sous-officiers, caporaux et sapeurs.

René VALLÉE